

CHARTRE

NOUVELLE COSMETIQUE



L'Association Des Nouveaux Savonniers a été fondée dans le but de promouvoir la méthode de saponification à froid et prône une cosmétique raisonnée en proposant une *cosmétique* « *intelligente* », « *raisonnable* » et « *humaine* », sous la mention **Nouvelle Cosmétique**.

L'ADNS s'inscrit dans un mouvement nous invitant à consommer la beauté différemment en réponse aux dérives de l'industrie cosmétique. La **Nouvelle Cosmétique**, fondamentalement différente de la cosmétique industrielle, s'adresse aux professionnels de la cosmétique, aux petites structures à taille humaine, aux adeptes de la cosmétique « home made » et leur propose de les guider en conceptualisant un ensemble de savoir-faire, de compétences et de techniques propres.

1. Des produits naturels répondant aux exigences de la cosmétique contemporaine

- La **Nouvelle Cosmétique** permet d'être en accord et de répondre aux exigences de la législation en vigueur : dossier cosmétique, évaluation de la sécurité, challenge test.
- Elle permet également de répondre aux exigences du consommateur en termes de confort et de plaisir organoleptiques par la création de produits cosmétiques formulés et fabriqués selon notre référentiel, en travaillant avec des listes positives simples et minimalistes d'ingrédients, afin que le produit fini obtenu soit sain et efficace et défini par une formule INCI la plus simple possible.

2. Des produits naturels répondant aux besoins de la peau

- La **Nouvelle Cosmétique** prône une cosmétique naturelle qui répond aux besoins réels de la peau et qui soit simplement formulée à partir d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle (matière première issue des règnes minéral, végétal ou animal ou affinée avec des procédés d'extraction non dénaturants), en partant du principe que ce qui fait la richesse d'un produit cosmétique c'est la qualité des ingrédients de base qui la constituent.

- Les végétaux ont souvent des composants identiques à ceux des humains puisqu'ils représentent une partie importante de leur alimentation. La **Nouvelle Cosmétique** permet :
 - ❖ De découvrir ou de redécouvrir les capacités des plantes à procurer à notre peau les ingrédients simples dont elle a besoin
 - ❖ De mettre en œuvre un maximum de végétaux dans les produits cosmétiques sous forme d'huiles végétales, de macérât, d'huiles essentielles qui agissent en synergie, d'eaux florales, d'extraits végétaux, de poudre végétale afin d'obtenir des produits efficaces et appropriés.
- Les besoins essentiels de la peau sont : **Nettoyer, Hydrater, Protéger**
 - ❖ **Nettoyer avec du vrai savon** : Le savon solide obtenu par saponification à froid ou savon liquide par méthode traditionnelle à chaud est le seul produit tensioactif bon pour la peau.
 - ❖ **Hydrater et Protéger** : La Nouvelle Cosmétique met en avant des produits simples tels que des synergies d'huiles, des émulsions, des hydrolats ou encore des gels.

3. La transparence

La **Nouvelle Cosmétique** s'engage en faveur d'une identification claire des produits, de leurs opérateurs, des matières premières, de leurs origines et de leurs conditions de production.

- **Ingrédients** :
 - ❖ **Liste INCI** : Ingrédients listés sous leur nom INCI par ordre décroissant jusqu'à 1%.
 - ❖ **Validation** : Chaque nouvel ingrédient est soumis à Nouvelle Cosmétique pour validation.
 - ❖ **Proportion** : Les ingrédients actifs sont mis dans des proportions qui peuvent être affichées clairement et non pas à un taux infinitésimal, permettant ainsi de mettre en avant un ou plusieurs ingrédients et d'en revendiquer l'action.
 - ❖ **Origine** : Les pourcentages des ingrédients naturels, d'origine naturelle et biologiques doivent être clairement indiqués.
 - ❖ **Composition** : La Nouvelle Cosmétique privilégie des formulations simples et compréhensibles par tous, les produits peuvent être classés facilement selon leurs pourcentages d'ingrédients issus de l'agriculture biologique, d'origine naturelle ou de principes actifs végétaux.

- **Allégations** : Les allégations sont claires et s'appuient sur les propriétés des ingrédients mis en œuvre. Les ingrédients des listes négatives n'ont pas leur place dans la Nouvelle Cosmétique, leur absence n'a donc pas besoin d'être revendiquée. Ainsi, les allégations « *sans...*, *zéro...* » souvent utilisées pour mettre en avant des ingrédients qui ne sont pas présents ne sont pas autorisées.
- **Fabricant** : Les coordonnées du fabricant et du conditionneur sont explicitement mentionnées.

4. Respect de l'environnement

- **Procédés de fabrication** : Les procédés doivent minimiser l'impact écologique. Les préparations cosmétiques doivent être aisément biodégradables. La Nouvelle Cosmétique prône le concept de chimie douce dont le principe est la conservation de la structure d'origine de la chaîne carbonnés. Les substances transformées doivent donc être issues de matières premières renouvelables. Seuls les procédés de fabrication mécaniques, chimiques et physiques simples sont autorisés.
- **Conditionnement et emballages** : Le choix des emballages doit se porter sur des matériaux minimisant l'impact écologique en privilégiant des matériaux renouvelables, recyclables, biodégradables et/ou compostables. Le suremballage n'est pas accepté sauf dans des cas exceptionnels tel que le cas des coffrets. La mention Nouvelle Cosmétique incite ses adhérents à limiter l'utilisation d'emballages plastiques en privilégiant notamment le verre ou des matériaux biodégradables.